

ASSEMBLÉE NATIONALE

4 février 2022

DÉMOCRATISER LE SPORT EN FRANCE - (N° 4994)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N ° 75

présenté par

M. Larive, Mme Autain, M. Bernalicis, M. Coquerel, M. Corbière, Mme Fiat, M. Lachaud,
M. Mélenchon, Mme Obono, Mme Panot, M. Prud'homme, M. Quatennens, M. Ratenon,
Mme Ressiguiier, Mme Rubin, M. Ruffin et Mme Taurine

ARTICLE 5 BIS AAA

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Nous proposons de supprimer ces dispositions introduites au Sénat qui confèrent au ministre chargé des sports un pouvoir discrétionnaire pour l'agrément d'une fédération sportive en vue de participer à l'exécution d'une mission de service public

Comment accepter que les règles applicables aux fédérations ne soient pas transparentes et applicables à toutes ? L'arbitraire ne peut regner au sein du service public des sports.